

**DECRET** n° 2010/219 DU 08 JUIL 2010

Portant nomination de Magistrats au Parquet Général  
Près la Cour Suprême.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU** la Constitution ;
- VU** la loi n°2006/015 du 29/12/2006 portant organisation judiciaire ;
- VU** la loi n°2006/016 du 29/12/2006 fixant l'organisation et le fonctionnement de la Cour Suprême ;
- VU** le décret n°95/048 du 08 mars 1995 portant Statut de la Magistrature, modifié par les décrets n°2000/310 du 03 novembre 2000 et n°2004/080 du 13 avril 2004 .
- VU** le décret n°97/016 du 22 janvier 1997 accordant des avantages à certains Magistrats ;
- VU** l'avis donné par le Conseil Supérieur de la Magistrature en sa séance du 08 JUIL 2010

**DECRETE :**

**Article 1<sup>ER</sup> :**

Sont, pour compter de la date de prise de service, nommés aux postes ci-après au Parquet Général près la Cour Suprême :

**Avocats Généraux :**

- Monsieur MORFAW Henry NJINJU (Mle063 822-M), Magistrat hors hiérarchie deuxième groupe, précédemment Président de la Cour d'Appel du Nord- Ouest, en remplacement de Monsieur NJIEMOUN MAMA, appelé à d'autres fonctions ;

- Monsieur TENGEN Pius WERENGOH (Mle054 967-A), Magistrat hors hiérarchie 2<sup>ème</sup> groupe, précédemment Directeur des Professions Judiciaires au Ministère de la Justice, en remplacement de Monsieur MBALE Goethe Christian, appelé à d'autres fonctions ;
- Monsieur MBAH NJEI Solomon (Mle105 981-M), Magistrat hors hiérarchie 2<sup>ème</sup> groupe, précédemment Procureur Général près la Cour d'Appel du Sud- Ouest, en remplacement de Monsieur BOUELET Raymond Landry, appelé à d'autres fonctions ;

**Article 2** : Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

**Article 3** : Le présent décret sera enregistré puis publié au Journal Officiel en Français et en Anglais.

Yaoundé, le 06 JUIL 2016

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**



**PAUL BIYA**